

GENERALI PRÉSENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE HISTOIRE



Les experts des **Dossiers de l'Épargne¹** ont attribué au contrat **Generali Habitation** le **Label Excellence 2024**, gage de qualité pour l'ensemble du contrat.

Un contrat modulable et évolutif

Avec **L'Habitation Generali**, vous bénéficiez des **garanties essentielles** pour protéger votre famille et votre logement. Vous pouvez en plus :

- ajouter les **options de votre choix** ;
- ajuster le niveau de franchise ;
- **choisir le montant du contenu** de votre logement que vous souhaitez assurer.

Des garanties essentielles pour avoir l'esprit tranquille...

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Incendie et événements assimilés | <input checked="" type="checkbox"/> Assistance |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dégâts des eaux | <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile vie privée/occupant/non occupant |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bris de glace | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vol-vandalisme | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles | |

...et un large choix d'options pour répondre à vos besoins

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dommages aux appareils électriques | <input type="checkbox"/> Développement durable |
| <input type="checkbox"/> Contenu du congélateur | <input type="checkbox"/> Cave à vin |
| <input type="checkbox"/> Bris de matériel informatique | <input type="checkbox"/> Tous risques objets loisirs |
| <input type="checkbox"/> Installations extérieures | <input type="checkbox"/> Valeur de remplacement à neuf |
| <input type="checkbox"/> Piscine | <input type="checkbox"/> Perte d'eau après compteur |

Les plus



Logement

Si celui-ci est inhabitable, en cas de sinistre garanti, nous prenons en charge votre loyer pour un **relogement temporaire dans des conditions identiques** ou le remboursement de vos échéances de prêt (garantie applicable pendant 2 ans).



Serrure

La garantie Vol inclut le **remplacement des serrures** en cas de **perte des clés** et celui des clés de votre voiture, si ces dernières sont volées à l'intérieur de l'habitation.



Loisirs

Les garanties principales du contrat sont reportées sur tous les **logements de vacances** pris en location dans le monde entier pour une durée inférieure à 3 mois.

(1) Les Dossiers de l'Épargne - Notation MRH 2024.

ZOOM SUR L'ASSURANCE SCOLAIRE

Une option dédiée qui prévoit :

- en cas d'hospitalisation, la garde de vos enfants et la continuité de leurs cours à domicile ;
- la prise en charge des frais de remplacement de lunettes, prothèses auditives, dentaires, etc.
- le remboursement de la cotisation à une activité de sport et loisirs en cas de maladie ou accident empêchant la pratique de l'activité ;
- une intervention dans le monde entier.

Et si vos enfants poursuivent leurs études en dehors du foyer familial ?

Chez Generali, les enfants ou les petits-enfants d'assurés, titulaires d'un contrat d'habitation, qui poursuivent leurs études bénéficient d'une **réduction de 20 %** sur leur propre contrat d'assurance habitation pour assurer leur logement étudiant.



Des services d'assistance pour vous accompagner

Une assistance 24 h/24 - 7 j/7 en cas de sinistre, avec notamment :

- le dépannage d'urgence pour des problèmes de serrurerie, plomberie, vitrerie et électricité ;
- la prise en charge de votre voyage retour vers le logement assuré ;
- le gardiennage du domicile ;
- l'avance des frais de première nécessité.

Une assistance confort renforcée qui comprend par exemple :

- l'avance de fonds ;
- l'aide psychologique ;
- la garde de vos animaux de compagnie ;
- une aide au déménagement : aide ménagère, location d'une camionnette pour 48 h ou remboursement jusqu'à 150 € de la facture d'un déménageur ;
- une garantie panne : dépannage, réparation du matériel électroménager ou audiovisuel de moins de 5 ans.

Offre Télésurveillance Verisure

En partenariat avec Verisure, Generali vous propose la protection de votre logement grâce à un système d'alarme/télésurveillance clé en main à un tarif négocié.



COUP DOUBLE SUR VOS AVANTAGES !

Pour tout contrat
Generali Assurance Emprunteur
souscrit, bénéficiez de **- 25 %**
sur votre future **ASSURANCE HABITATION²** !



Cliquez ici, pour en savoir plus

(2) Changez à tout moment et sans frais d'assurance de prêt immobilier pour Generali Assurance Emprunteur afin de réaliser de conséquentes économies sur le coût total de votre projet, et bénéficier d'une réduction allant jusqu'à -25 % sur votre contrat Generali Habitation si vous le souscrivez après votre contrat Generali Assurance Emprunteur. Offre valable pour la souscription d'une affaire nouvelle du contrat Generali Habitation seulement si le bénéficiaire de l'offre est déjà titulaire d'un contrat Generali Assurance Emprunteur et sous réserve que le contrat Generali Habitation respecte les conditions d'éligibilité du pack (offre ouverte aux propriétaires, copropriétaires et propriétaires non-occupants d'une résidence principale ou secondaire). Cette offre est valable pour tous les nouveaux clients mais aussi pour tout client déjà détenteur d'un contrat Generali Assurance Emprunteur. Cette réduction cessera d'être appliquée à l'échéance anniversaire si le contrat Generali Assurance Emprunteur est résilié ou si un avenant sur le contrat Generali Habitation a pour conséquence que ce contrat n'entre plus dans les contrats éligibles mentionnés ci-dessus. La suppression de la réduction ne constitue pas une majoration de tarif au sens des dispositions générales du contrat. L'offre est valable dès la date de souscription du contrat emprunteur et non-cumulable avec d'autres promotions.

Pour profiter de nos offres, n'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurance.

Indemnisation en cas de sinistre

En fonction de la nature et de l'importance de votre sinistre, un ou plusieurs modes d'indemnisation sont possibles soit :

- nous réglons directement l'artisan que nous avons identifié pour intervenir en réparation (dans ce cas vous n'avez aucuns frais à avancer) ;
- nous vous indemnisons à la suite des réparations effectuées sur la base des factures que vous nous présenterez.

Des services pour vous faciliter le quotidien

Generali vous propose un ensemble de services pratiques.



Espace client et application Mon Generali - Assurance disponibles 24 h/24 et 7 j/7 pour télécharger vos attestations, déclarer et suivre vos sinistres, consulter les détails de votre contrat, changer vos coordonnées bancaires, etc.



Prise en charge de la résiliation de votre contrat auprès de votre assureur pour les propriétaires comme pour les locataires.



Conseils de prévention à retrouver sur generali.fr.

En savoir plus 

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE MIEUX PRÉPARÉ AUX ENJEUX CLIMATIQUES ?

Ensemble Face aux risques

Ce service vous permet de bénéficier en quelques clics pour un bien donné :

- d'un diagnostic personnalisé d'exposition aux risques naturels et technologiques ;
- de conseils de préventions adaptés pour faire face aux risques auxquels le bien est le plus exposé.

ENSEMBLE
FACE AUX
RISQUES

Generali Prévention Météo

Grâce à ce service gratuit d'alerte météorologique, en cas d'événement à risque dans la commune où vous êtes assuré :

- vous recevez une alerte par email ou par SMS ;
- vous suivez l'évolution de la situation et les consignes de sécurité ;
- vous êtes conseillé sur l'attitude à adopter pour vous protéger ainsi que vos proches et vos biens.

À la souscription du contrat L'Habitation Generali, communiquez vos coordonnées à votre intermédiaire d'assurance pour en bénéficier.



Pour profiter de notre offre, n'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurance !

VOTRE CONTACT

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail : N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.